

domaine de santé et d'environnement, et sur la santé au travail et au sein de la famille.

- III- Cette formation constitue donc une alternative pour les enseignants (Professeurs ou Maîtres de conférences) ou les chercheurs qui explorent le domaine de la prise en charge socio-médicale des individus, des familles et des groupes qui se trouvent en difficulté dans les différents espaces de la société.
- IV- Les étudiants destinés à cette formation peuvent alors acquérir des connaissances dans le domaine de la santé afin de pouvoir exercer dans des établissements de santé ou d'assistance sociale, tels que les hôpitaux, les cliniques ou dans d'autres établissements d'accompagnement et de thérapie (ex. l'Agence de développement Social), chargés de la prise en charge psychologique, sociale ou pathologiques des personnes victimes des fléaux sociaux, comme la drogue, l'alcool, la violence, la précarité et l'exclusion.
- V- La mise en place actuellement d'un programme national de « Santé sociale » qui sera généralisé et appliqué dans les différents établissements hospitaliers, dans les entreprises, au sein des institutions psychologiques et dans les centres d'accompagnement et d'assistance des victimes de maladies chroniques ou invalidantes, témoigne de la volonté politique de l'Etat algérien de mettre en place une stratégie de professionnalisation des nouvelles spécialités en Master. Ce programme intégrera une nouvelle culture d'écologie, d'ergonomie, d'environnement, de prévention et de sensibilisation.

La formation pratique et les perspectives d'employabilité

I- Les étudiants qui suivront cette formation bénéficieront de stages et de sorties pédagogiques régulières, en rapport avec leur cursus universitaire, afin de développer le rapport entre la théorie et la pratique dans le monde de travail.

II- Les stages pratiques du quatrième trimestre seront assurés par les entreprises déjà visitées par les étudiants ou conventionnées avec l'université A-M de Béjaïa.

III- Les diplômés de ce Master seront sollicités à travailler dans les cellules de prévention, d'hygiène et de sécurité des entreprises nationales et internationales, dans les Centres de soins, d'assistance et d'accompagnement des malades, dans les directions de santé publique, dans les directions régionales de l'Agence du Développement Social (ADS).

IV- Les étudiants peuvent intervenir dans des missions sociales de l'assistance publiques des hôpitaux ou à travers des associations qui s'occuperaient des malades ou d'individus en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.